

Informations pour les entreprises formatrices

«Électroplastiques CFC» et

**«Assistant-e en traitement de
surface AFP»**

Contenu

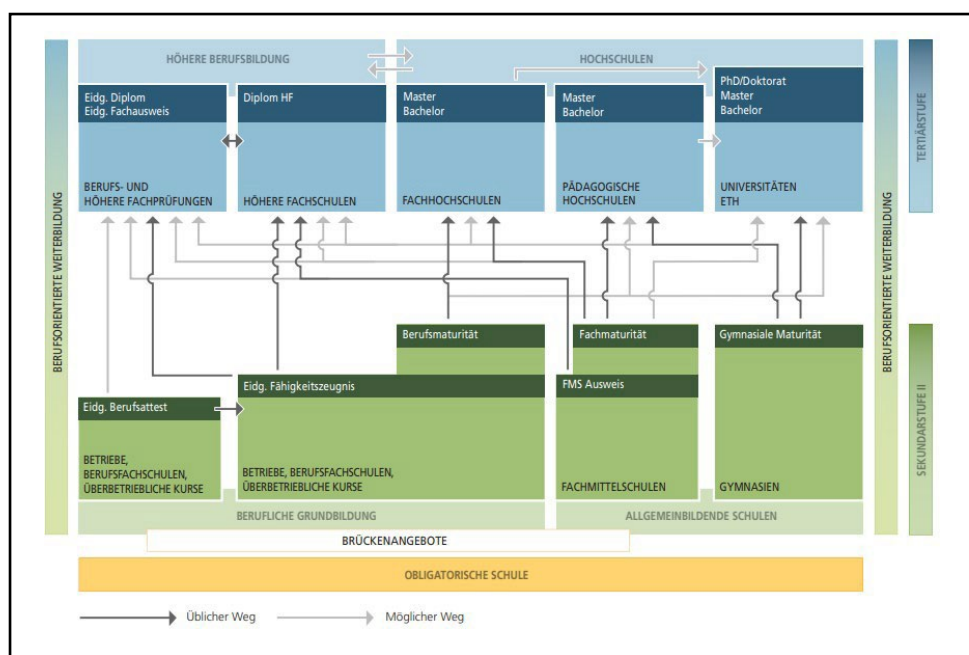
1. Introduction	1
2. Les métiers du traitement de surface.....	2
3. Services d'information sur la formation professionnelle initiale	2
3.1 Services d'information nationaux.....	2
3.1.1 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)	2
3.1.2 La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)	3
3.1.3 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).....	3
3.1.3 Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO).....	3
3.2 Services d'information cantonaux.....	4
3.2.1 Offices de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle	4
3.2.2 Orientations professionnelles	4
3.3 Autres organisations.....	4
3.3.1 Organisations du monde du travail OrTra.....	4
4. Offre de places d'apprentissage	5
4.1 Conditions	5
4.2 Contrat d'apprentissage	5
4.3 Salaire.....	5
5. Trouver des apprenants	6
5.1 Registre des entreprises formatrices / liste des places d'apprentissage	6
5.2 Portail de places d'apprentissage.....	6
5.3 Site web de la FSTS.....	6
5.4 Salons professionnels / manifestations.....	7
5.5 Autres moyens de recrutement	7
6. Conclusion / Contact	8

1. Introduction

En Suisse, deux tiers des jeunes suivent une formation professionnelle initiale¹. La Suisse connaît une formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou une formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans avec certificat fédéral de capacité (CFC) (voir graphique 1). Il s'agit ici de formations duales ou triales avec trois lieux de formation : l'entreprise formatrice (EF), l'école professionnelle (EP) et les cours interentreprises (CI). Les apprentis ayant de bons résultats scolaires ont la possibilité, après un examen d'admission, de passer en même temps la maturité professionnelle.

Chaque formation professionnelle initiale est fondée sur une ordonnance de formation (OFPr) qui décrit le profil de la profession, les objectifs et les exigences de la formation ainsi que les règles relatives à la sécurité au travail, à la protection de la santé et à la protection de l'environnement. L'OFPr règle en outre les exigences imposées aux entreprises qui dispensent la formation à la pratique professionnelle et édicte des dispositions relatives à la procédure de qualification (anciennement examen de fin d'apprentissage EFA). Chaque ordonnance de formation est complétée par un plan de formation qui décrit les différentes compétences d'une profession (compétences méthodologiques, sociales, personnelles et techniques) et contient un tableau des leçons. Par ailleurs, le plan de formation décrit également l'organisation des cours interentreprises et la procédure de qualification pour notre formation professionnelle initiale.

Selon le baromètre des transitions du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les entreprises et l'ensemble de la branche ont tout intérêt à proposer des places de formation intéressantes afin d'assurer la formation de professionnels qualifiés pour l'avenir. Selon le SEFRI, 87 006 jeunes auront à choisir une formation en mars/avril 2022. Le plus souvent, les jeunes envisagent une formation professionnelle initiale pour la période suivant la fin de l'année scolaire 2021/2022 (44'416 jeunes). Les entreprises ont quant à elles 76'749 places d'apprentissage à offrir².



Graphique 1: Système de formation professionnelle en Suisse³

¹ Source : Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation ; www.sbfi.admin.ch

² Source : Baromètre des transitions 2022. Editeur : Source : Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation

³ Source : Brochure «La formation professionnelle en Suisse - Faits et chiffres», Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ©2022

2. Les métiers du traitement de surface

Assistant(e) en traitement de surface AFP

Il s'agit d'une formation de deux ans avec trois orientations :

- Assistant(e) en traitement de surface AFP – orientation anodisation
- Assistant(e) en traitement de surface AFP – orientation zingage
- Assistant(e) en traitement de surface AFP – orientation galvanisation

L'ordonnance de formation et le plan de formation peuvent être téléchargés ici: [Oberflächenbeschichter EFZ / Oberflächenbeschichter EFZ \(admin.ch\)](#)

Electroplaste CFC

La formation d'électroplaste avec certificat fédéral de capacité dure 3 ans. L'ordonnance de formation et le plan de formation peuvent être téléchargés ici : [Oberflächenpraktikerin EBA / Oberflächenpraktiker EBA \(admin.ch\)](#)

3. Services d'information sur la formation professionnelle initiale

Il existe au niveau national et cantonal différents services importants pour les apprentis et les entreprises qui proposent des places d'apprentissage. Le chapitre suivant en donne un bref aperçu.

3.1 Services d'information nationaux

3.1.1 Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) est le centre de compétences de la Confédération pour les questions nationales et internationales en matière de politique de formation, de recherche et d'innovation⁴. Il a notamment les attributions suivantes :

- Il établit une vision stratégique globale de l'espace suisse de formation, recherche et d'innovation et planifie à cet effet les prestations et les ressources de la Confédération.
- Il s'engage en faveur de la mise en réseau internationale et de l'intégration de la Suisse dans l'espace européen et mondial pour la formation, la recherche et l'innovation.
- Il s'engage en faveur d'une offre de formation large et diversifiée et veille à l'équivalence et à la perméabilité entre les voies de formation générale et les voies de formation professionnelle.
- Il assure et renforce la qualité et l'attractivité de la formation professionnelle en fonction de l'évolution des besoins du marché du travail.

Site web: www.sbf.admin.ch

⁴ Source : www.sbf.admin.ch

⁵ Source : www.sbbk.ch

3.1.2 La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)

La CSFP regroupe les directrices et directeurs des offices de la formation professionnelle des cantons et de la Principauté du Liechtenstein responsables de la formation professionnelle⁵. Elle est la conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). C'est l'organe administratif responsable de la coordination intercantonale dans le domaine de la formation professionnelle.

Site web: www.sbbk.ch

3.1.3 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

En Suisse, les cantons sont les principaux responsables de l'éducation et de la culture⁶. Ils coordonnent leur travail au niveau national. Pour cela, les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique constituent une autorité politique : la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La manière dont la CDIP collabore repose sur des accords intercantonaux juridiquement contraignants (concordats). La CDIP agit de manière subsidiaire et accomplit des tâches qui ne peuvent pas être assumées par les régions ou les cantons.

Site web: www.edk.ch

3.1.3 Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)

Le Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) est une institution de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP⁷. Le CSFO est un centre de prestations de services suisse à la disposition des cantons. Il soutient les cantons et simplifie leurs tâches opérationnelles dans les domaines de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Il permet en outre des synergies entre les deux domaines.

Le CSFO assume notamment les tâches suivantes :

- Concevoir, réaliser et distribuer des services d'information pour les domaines de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC).
- Elaborer des documents pour les procédures de qualification en se basant sur les ordonnances de formation correspondantes.
- Contribuer à assurer la formation continue des agents d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et des agents d'information et de documentation.
- Veiller au transfert des informations et des résultats des projets de recherche et de développement.
- Assurer la collaboration intercantonale en matière de prestations de services dans le domaine de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

La FSTS a signé un contrat de prestations avec le CSFO concernant les procédures de qualification AFP et CFC. La FSTS en profite largement et s'assure un précieux soutien externe dans ces domaines.

⁵ Source: www.edk.ch

⁷ Source: www.sdbb.ch

3.2 Services d'information cantonaux

3.2.1 Offices de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle

Le département formation en entreprise de l'Office de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle travaille en étroite collaboration avec les entreprises formatrices et les organisations du monde du travail (OrTra, voir chapitre 4.3.1) ; il est responsable des domaines suivants⁸:

- délivrer les autorisations de formation et approuver les contrats d'apprentissage,
- informer et conseiller les apprentis, les formateurs et les enseignants sur toutes les questions relatives à la formation professionnelle initiale,
- faire office de médiateur en cas de problèmes entre les parties au contrat d'apprentissage
- instruire les formateurs professionnels
- veiller à créer suffisamment de places d'apprentissage par le biais d'un marketing des places d'apprentissage en collaboration avec les entreprises, les organisations du monde du travail et d'autres partenaires,
- organiser les procédures de qualification par le biais des commissions d'examen,
- informer les entreprises formatrices des nouvelles ordonnances relatives à la formation professionnelle initiale et apporter son concours aux organisations du monde du travail lors de l'introduction de nouvelles professions,
- contrôler la qualité de la formation professionnelle initiale.

3.2.2 Orientations professionnelles

Chaque canton est doté d'un service de coordination de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ⁹. Celui-ci se nomme généralement « Office central d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ». Selon la taille du canton, il existe en outre des services régionaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. L'orientation professionnelle aide entre autres les jeunes à choisir une profession ainsi que les parents et les enseignants qui souhaitent les assister dans cette démarche. Dans les centres d'information professionnelle (CIP) - appelés infothèques dans certains cantons - les services d'orientation proposent une multitude d'informations sur toutes les professions, les filières d'études et les formations continues.

3.3 Autres organisations

3.3.1 Organisations du monde du travail OrTra

Les organisations du monde du travail (associations professionnelles et de branches, partenaires sociaux) définissent les contenus de formation, élaborent les programmes d'enseignement, transmettent les qualifications professionnelles et procurent des places de formation. Pour les métiers du traitement de surface, cette organisation est la Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS (www.sso-fsts.ch). Celle-ci gère à La Chaux-de-Fonds un centre de compétences en technique du traitement de surface où ont lieu les cours interentreprises (CI) pour les apprenants de toute la Suisse. Les écoles professionnelles pour nos métiers se trouvent également à La Chaux-de-Fonds ainsi qu'à Zurich (ABZ).

⁸ Source: Mittelschul- und Berufsbildungsamt Zürich

⁹ Source: www.orientation.ch

4. Offre de places d'apprentissage

Pour pouvoir proposer une ou plusieurs places d'apprentissage, une entreprise doit remplir différentes conditions. Ce n'est qu'ensuite que le recrutement d'apprentis peut commencer. Les principales étapes pour la création d'une place d'apprentissage sont expliquées dans ce chapitre.

4.1 Conditions

- L'entreprise peut proposer des postes de travail adaptés aux apprentis.
- L'équipe est motivée et disposée à former des apprentis.
- L'entreprise emploie des professionnels bien formés. Les informations principales se trouvent dans l'ordonnance de formation correspondante.
- Une personne assume la responsabilité de la formation au sein de l'entreprise. Celle-ci doit suivre un cours de qualification pour les formateurs (40 leçons). Ce cours constitue une bonne introduction à l'activité responsable de formation de jeunes gens. Les adresses des organisateurs de cours se trouvent ici.
- Une demande d'autorisation de formation doit être déposée auprès de l'Office de la formation professionnelle. L'adresse de l'office de la formation professionnelle se trouve au chapitre 6.
- Pour les nouvelles entreprises formatrices : un(e) expert(e) du champ professionnel visite l'entreprise sur mandat de l'office de la formation professionnelle. Les conditions préalables à une future activité de formation sont examinées conjointement dans l'entreprise. Sur la base des clarifications, l'entreprise reçoit l'autorisation de formation de l'Office de la formation professionnelle.
- Le recrutement d'apprentis peut alors commencer et, le cas échéant, un contrat d'apprentissage est conclu.

4.2 Contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage ne peut être conclu que si l'entreprise formatrice dispose d'une autorisation de formation cantonale. Le modèle de contrat d'apprentissage national uniforme peut être téléchargé ici. Sur ce site, vous trouverez également le modèle de rapport de formation qui peut servir lors de l'entretien semestriel de qualification.

4.3 Salaire

L'apprenant reçoit pour son travail un salaire qui est fixé par écrit dans le contrat d'apprentissage. Le montant du salaire est en principe négocié entre l'apprenant et l'entreprise. Différentes institutions de formation professionnelle et associations de branche peuvent formuler des recommandations salariales.

La FSTS donne les recommandations salariales suivantes :

Assistant(e) en traitement de surface AFP

1 ^{ère} année d'apprentissage:	CHF 750
2 ^{ème} année d'apprentissage:	CHF 900

Electroplaste CFC

1 ^{ère} année d'apprentissage:	CHF 750
2 ^{ème} année d'apprentissage:	CHF 950
3 ^{ème} année d'apprentissage:	CHF 1250

5. Trouver des apprenants

Toute entreprise formatrice souhaite trouver des apprentis qualifiés et motivés. La concurrence pour attirer les apprentis est vive, les entreprises doivent donc utiliser tous les moyens et tous les canaux possibles pour attirer l'attention sur elles-mêmes et sur leur profession. Différentes possibilités sont décrites ci-après.

5.1 Registre des entreprises formatrices / liste des places d'apprentissage

Tous les offices de formation professionnelle tiennent une base de données des entreprises autorisées à former des apprentis. Sur la base de ce registre des entreprises formatrices, l'Office de la formation professionnelle demande régulièrement aux entreprises si elles proposent à nouveau des places d'apprentissage pour l'année suivante. Les résultats de cette enquête sont ensuite publiés dans le « Bulletin des places d'apprentissage ». Les entreprises peuvent également annoncer les places d'apprentissage directement à l'office de la formation professionnelle (voir chapitre 7) pour qu'elles figurent dans la liste des places d'apprentissage.

5.2 Portail de places d'apprentissage

Il existe dans l'internet une multitude de portails où il est possible d'inscrire des places d'apprentissage. Vous trouverez ci-dessous une liste (non exhaustive) de différents sites web:

Contenu/Coûts	Site web
Annoncer des places d'apprentissage, Fr. 290.- par annonce. Mise en ligne jusqu'à 1,5 an.	www.die-Lehrstelle.ch
Mise en ligne d'annonces et recherche d'apprentis. Gratuit. Enregistrement nécessaire. Connecté à Facebook et Twitter.	www.lehrstellenboerse.ch
Bourse des places d'apprentissage ; possibilité de décrire l'entreprise et d'annoncer une place d'apprentissage. Un tel profil coûte 870.- par an.	www.yousty.ch
Plateformes générales de recherche d'emploi	www.jobs.ch www.jobwinner.ch www.stellen.ch www.jobscout24.ch

5.3 Site web de la FSTS

Sur le site web de la FSTS (www.sso-fsts.ch), on trouve sous « Formation professionnelle » et respectivement sous « Assistant-e-s en traitement de surface AFP » et « Electroplastiques CFC », une liste des entreprises formatrices en traitement de surface. Souhaitez-vous également figurer sur cette liste ? Il vous suffit d'envoyer un e-mail (info@sso-fsts.ch) avec les informations correspondantes au secrétariat.

¹⁰ Données sans garantie.

5.4 Salons professionnels / manifestations

Lors de salons professionnels, les entreprises ont la possibilité de présenter leur établissement et le métier d'électroplaste CFC ou d'assistant-e en traitement de surface AFP.

Les entreprises devraient également s'informer sur les foires professionnelles locales. Celles-ci sont une bonne occasion de rendre les apprentis potentiels de la région attentifs à l'offre de places d'apprentissage.

Points importants pour participer à un salon :

- 5.4.1** Se fournir en matériel d'information écrit (présentation du métier, programmes de formation continue, documents sur l'entreprise, etc.)
- 5.4.2** Aménager un stand convivial, exposer éventuellement des matériaux et/ou des machines ou organiser une petite attraction (concours, démonstration de certaines étapes de travail)
- 5.4.3** Chercher à s'entretenir personnellement avec les visiteurs de l'exposition, en particulier les élèves et leurs parents, et leur remettre de la documentation

La FSTS dispose d'un stand d'exposition (avec une installation de galvanisation) qui peut être loué pour les salons dédiés à la formation professionnelle et les foires commerciales.

5.5 Autres moyens de recrutement

En dehors de l'internet et des manifestations, il existe de nombreuses autres possibilités de recruter des apprenants. La créativité ne connaît pas de limites ! Vous trouverez ci-dessous d'autres idées :

Contacter professeurs et classes

Les élèves sont les principaux destinataires de vos efforts.

- Prendre contact avec les enseignants des classes finales locales
- Etablir une liste des contacts
- Proposer de donner dans votre entreprise une leçon conçue par vos soins
- Organiser des visites d'entreprise pour les classes terminales et les classes pratiques inférieures.
- Proposer des stages découverts et des jobs de vacances

Poser des affiches dans des endroits appropriés

Les panneaux d'affichage dans les écoles, les associations, etc. éveillent également l'intérêt.

- Concevoir des affiches et les compléter avec des informations spécifiques à l'entreprise
- Demander les autorisations d'affichage aux responsables (concierger de l'école, propriétaire du magasin, etc.)
- Placer des affiches à des endroits très fréquentés

Présence dans le cadre du sponsoring

Votre entreprise et l'ensemble de la branche acquièrent une notoriété positive lorsque vous vous montrez attentifs aux problèmes extraprofessionnels.

- S'informer sur les événements locaux
- Prêter attention aux happenings particulièrement intéressants pour les jeunes (concerts de groupes locaux connus, fêtes de la jeunesse)
- Soumettre des offres de sponsoring aux organisateurs

Présence dans les médias locaux

Faites connaître votre entreprise à un public plus large.

- Informer dans les journaux locaux sur les anniversaires, les bons résultats d'examen ou les excursions ; éventuellement organiser l'interview d'un-e apprenant-e.
- Compléter les annonces par une offre spécifique de l'entreprise pour les apprenants et les publier dans la presse.
- Susciter l'intérêt de la radio locale ou de la télévision régionale pour diffuser un reportage sur votre entreprise et son offre de places d'apprentissage

Impliquer les collaborateurs

- Inciter les apprenants/collaborateurs à pratiquer le bouche-à-oreille
- Fournir aux collaborateurs/apprenants des informations écrites sur la profession

6. Conclusion / Contact

La Fondation suisse pour les traitements de surface FSTS remercie toutes les entreprises formatrices pour leur engagement et leurs investissements dans l'avenir de la branche.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, le secrétariat de la FSTS se tient volontiers à votre disposition :

Secrétariat FSTS
Seilerstrasse 22
Case postale 5853
CH-3001 Berne

Tél. : +41 (0)31 310 20 12
Fax. : +41 (0)31 310 20 35
E-Mail : info@sso-fsts.ch

Site web : www.sso-fsts.ch

Berne, janvier 2023